



# Mémento

TOUT SAVOIR SUR LA RENTRÉE



RENTRÉE  
SCOLAIRE  
2025/26

## ÉDITO

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

La rentrée scolaire est toujours un moment empreint d'émotion et de découvertes. Cette année, elle revêt une signification particulière.

En effet, notre ancienne école maternelle Jean-Jacques Rousseau avait besoin d'une transformation en profondeur. Les travaux entamés en juillet 2023 s'achèvent cet été. Nous vous invitons donc à son inauguration le samedi 30 août à partir de 16 h.

Cet investissement, ainsi que ceux pour les différents projets scolaires et périscolaires, témoignent de notre engagement fort en faveur de l'éducation et de la jeunesse.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers tous les agents municipaux qui, par leur dévouement et leur professionnalisme, contribuent quotidiennement au bien-être et à la réussite de nos enfants. Leur engagement est le pilier de notre action éducative.

Ensemble, continuons à bâtir un avenir prometteur pour nos enfants en leur offrant les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement.



**Véronique NÉGRET**,  
Maire de Villeneuve-lès-Maguelone  
Vice-présidente de Montpellier  
Méditerranée Métropole



**Marie ZECH**,  
Adjointe au Maire,  
déléguée à l'Éducation

## Maternelle Jean-Jacques Rousseau : l'école du futur sera nature

La réhabilitation de l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau marque un tournant vers un avenir plus durable et accueillant pour nos enfants et pour l'équipe pédagogique.

Les bénéfices des travaux sont multiples : un agrandissement des locaux, une meilleure isolation thermique et phonique, une autonomie énergétique grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Cette rénovation est aussi l'occasion de mettre en place de nouveaux outils pédagogiques modernes et de dernière

génération adaptés aux besoins des enfants

La cour, désormais désimperméabilisée, sera végétalisée pendant l'été pour offrir un espace de jeux plus agréable favorisant le contact avec la nature.

Un auvent couvrira l'espace devant les nouvelles classes.

**Notre école sera plus verte, plus confortable et tournée vers l'avenir.**



TOUTES LES INFORMATIONS  
[villeneuvelesmaguelone.fr](http://villeneuvelesmaguelone.fr)





# RENTRÉE DES CLASSES

## Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 à 8h20\*

**Le jour de la rentrée, il n'y aura pas de garderie du matin. Les services de restauration scolaire, l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) et la garderie du soir seront assurés.**

\*Attention, pour les élèves de petites sections en écoles maternelles, les horaires de rentrée sont échelonnés. Ils seront annoncés par mail aux familles par les directeurs des établissements scolaires.

<b>Temps scolaire</b>	<b>Matin</b> Ouverture des portes à 8h20 et 11h50 pour les maternelles /12h pour les élémentaires	<b>Heures de classe</b> 8h30 > 12h
	<b>Après-midi</b> Ouverture des portes à 13h50 et 16h20 pour les maternelles/16h30 pour les élémentaires	<b>Heures de classe</b> 14h > 16h30

## ! Contacts - Direction des écoles

- Ecole Primaire F. Dolto :  
ce.0342026t@ac-montpellier.fr
- Ecole Maternelle JJ Rousseau :  
ce.0340825M@ac-montpellier.fr
- Ecole Élémentaire P. Bouissinet :  
ce.0341255E@ac-montpellier.fr



## Services périscolaires

<b>Temps-périscolaire</b>	<b>Accueil du matin</b>	<b>7h30 &gt; 8h15</b>	
	<b>Accueil du midi (déjeuner + activités)</b>	<b>12h &gt; 14h</b>	
	<b>ALP</b>	Maternelle	<b>16h30 &gt; 17h30</b>
		Élémentaire	<b>16h30 &gt; 17h45</b>
	<b>Accueil du soir</b>	Maternelle	<b>17h30 &gt; 18h30</b>
		Élémentaire	<b>17h45 &gt; 18h30</b>
<b>Études surveillées</b>	Élémentaire	<b>16h30 &gt; 17h30</b>	

### DÉLAI D'INSCRIPTION OU D'ANNULATION

**Toutes les inscriptions doivent se faire via le Portail Familles, en respectant les délais.**

Non soumis à la réservation préalable

#### Inscriptions obligatoires

Délai d'inscription ou d'annulation : **72h ouvrées**

Avant 9h pour les repas et avant 16h30 pour les ALP et l'accueil du soir.

**Pensez-y** : les élèves d'élémentaire doivent apporter une serviette en tissu pour le restaurant scolaire.

## ! Contacts - Périscolaire

Périscolaire J.-J. Rousseau :  
06 33 36 95 68  
Périscolaire F. Dolto maternelle :  
06 33 24 00 91  
Périscolaire P. Bouissinet :  
07 76 60 95 45  
Périscolaire F. Dolto élémentaire :  
06 07 54 71 96



## Inscriptions

Les familles pourront inscrire leur enfant aux services et activités périscolaires à partir du **21/08/2025**, sur le Portail Familles via le site internet de la Ville. Une mise à jour du dossier de la famille sera alors requise sur le Portail Familles (attestation d'assurance, vaccins faits dans l'année, jugement des affaires familiales en cours, faute de quoi l'enfant sera remis à tout parent ayant l'autorité parentale). Aucune inscription ne sera possible sans cette mise à jour.

**En cas de séparation, et sauf décision contraire notifiée par une autorité compétente, seul le représentant légal ayant inscrit l'enfant aux temps périscolaires est reconnu comme interlocuteur unique pour la gestion des présences (réservations, annulations) et pour la prise en charge de l'enfant à la sortie.**

Le choix des jours d'inscription en « Études », pour l'année scolaire entière, doit être effectué impérativement et **au plus tard le mercredi 10 septembre 2025, pour un démarrage le 15 septembre.**

Attention, chaque enfant peut bénéficier, au maximum, de deux séances d'études surveillées par semaine. Celles-ci sont gratuites.



# Services extrascolaires

DÉLAI D'INSCRIPTION

Via le Portail Familles

		Arrivée des enfants	Départ des enfants	
<b>Temps extrascolaire</b> Centre de loisirs du mercredi	<b>Matinée</b>	Sans repas	7h30 - 9h / 11h10 - 12h	
		Avec repas	7h30 - 9h / 13h30 - 14h	
	<b>Après-midi</b>	Sans repas	13h30 - 14h / 17h - 18h30	
		Avec repas	11h - 11h30 / 17h - 18h30	
	<b>Journée</b>		7h30 - 9h	17h - 18h30
	<b>Réservation et paiement immédiat</b> Délai d'inscription ou d'annulation : 72h ouvrées			



Contacts extrascolaires

• 3 à 11 ans (ou CM2)  
**ALSH Pierre Verdier :**  
04 67 27 97 46 /  
06 28 03 52 41

• 12 à 17 ans  
**Pôle jeunes :**  
06 17 56 58 24

Durant les vacances scolaires, les inscriptions au Centre de loisirs, maternel et élémentaire, se font uniquement à la journée. **Les inscriptions sont ouvertes 15 jours avant le début des vacances (petites vacances) et un mois avant, pour les vacances d'été.** Merci de munir vos enfants d'équipements adaptés : sac à dos, gourde, casquette crème solaire, tenues adaptées au programme, casque obligatoire pour les sorties à vélo.

## Le Pôle Jeunes : un espace dédié aux 12-17 ans

Pour une adhésion annuelle de 15 €, vos enfants pourront profiter d'un large éventail d'activités tout au long de l'année, pendant les vacances scolaires, en soirée, après les cours ou encore le week-end. Cet espace a pour vocation de favoriser les rencontres, les échanges et la découverte de nouveaux intérêts, dans un cadre sécurisé et encadré.

### Des activités variées et adaptées :

Nous proposons un programme d'activités diversifié, avec des sorties culturelles, sportives et ludiques : laser-game, paintball, patinoire, théâtre d'improvisation, cinéma...

Une petite participation financière pourra être demandée pour certaines sorties.

### Des horaires flexibles :

Conscients des emplois du temps chargés de vos adolescents, les horaires d'ouverture sont flexibles, leur permettant de profiter du Pôle Jeunes en fonction de leurs disponibilités.

### Deux lieux d'accueil :

Pour les 12-14 ans : la Maison des ados (av. de Palavas)

Pour les 15-17 ans : l'Espace Jeunesse « Roland Trimon » (avenue de Mireval)

## La Semaine Olympique et Paralympique

La Semaine Olympique et Paralympique promeut des valeurs importantes, comme le respect, l'inclusion, le fair-play, le dépassement de soi et l'esprit d'équipe. C'est dans cet état d'esprit que les enfants sont invités à découvrir des activités pratiques et sportives parfois atypiques tout au long de l'événement dans un esprit ludique. Au programme de l'édition 2025 : capoeira, ultimate, flag football, kickboxing, taekwondo, breakdance, échecs. Pour favoriser la compréhension et l'acceptation de la différence et plus particulièrement du handicap, les enfants ont pu s'initier au cécifoot, au goalball et à la langue des signes. Lors de la cérémonie de clôture, un spectacle a été donné par l'AS danse du collège des Salins. S'en est suivie une remise de médaille ainsi qu'un goûter offert à tous les jeunes participants.



## Modalités pratiques

### Nous sommes là pour vous aider !

**Pour réserver ou annuler un repas sur le Portail Familles**, le nécessaire doit être fait dans un délai de 72h ouvrées avant la date du repas et avant 9h. Par exemple, pour une réservation ou une annulation le lundi, il faudra y procéder au plus tard le jeudi de la semaine précédente, avant 9h dernier délai.

#### **Pour réserver ou annuler un ALP sur le Portail**

**Familles**, la réservation doit être faite dans un délai de 72h ouvrées et avant 16h30. Par exemple, pour une réservation ou une annulation le lundi, il faudra faire le nécessaire au plus tard le jeudi précédent, avant 16h30 dernier délai.

#### **Concernant les études surveillées, uniquement pour les élèves d'élémentaire :**

L'étude se réserve en début d'année scolaire, et ce pour la période allant de septembre à juillet. Il n'est pas possible de réserver ponctuellement une séance.

Attention : les inscriptions en études se feront jusqu'au 10 septembre 2025, directement sur le Portail Familles. Possibilité de changement sur demande adressée par e-mail 15 jours avant les vacances de fin d'année et de printemps.

A savoir : en cas de besoin ponctuel du temps 16h30-17h45, l'enfant sera automatiquement dirigé vers l'ALP.

**Concernant le Centre de Loisirs**, les contraintes sont les mêmes que pour une réservation de repas. Ainsi, pour une réservation ou une annulation à l'ALSH du mercredi, la famille devra avoir fait la démarche en ligne dans un délai de 72h ouvrées, 9h dernier délai.

**A noter** : si l'enregistrement est impossible sur le Portail Familles, malgré le respect du délai, cela signifie que nous sommes complets.

**Lorsque l'enfant est malade**, le repas ne sera décompté que sur présentation d'un certificat médical à transmettre par e-mail ou à déposer au Pôle Famille.

**Tout certificat médical arrivant 15 jours après l'absence ne sera pas pris en compte.**

**Lors de sorties scolaires**, les parents doivent impérativement anticiper et annuler les repas prévus, via le Portail Familles. En dehors des délais impartis, une demande d'annulation doit être adressée par e-mail au Pôle Famille.

**En cas d'absence d'un enseignant**, pour les familles qui décident de garder leur enfant chez elles, le repas commandé sera facturé.

**Au vu du nombre de réservations hors délais et de non-réservation**, il a été décidé, en Conseil Municipal du 23 juin 2025, d'augmenter les pénalités. La pénalité pour un repas non réservé ou hors délai passera de 2 € à 10 € et pour les ALP et les accueils du soir de 1 € à 5 €.

Si personne ne s'est présenté à 18h30 pour prendre en charge l'enfant, le directeur de la structure se verra dans l'obligation d'avertir la Police Municipale et d'appliquer une pénalité de 20€ à la famille. A 19h l'enfant sera pris en charge conjointement par un agent d'animation et un agent de la Police Municipale. Les retards supérieurs à 30 min feront l'objet d'une pénalité de 40€.

**Des retards répétitifs peuvent entraîner la suspension de l'accueil, sur décision de la Mairie.**



## Le Pôle Famille

Il est le lien direct entre les parents et l'école. Il gère toutes les inscriptions scolaires, périscolaires et extrascolaires de l'enfant et de la jeunesse.

#### Contact - Pôle Famille

2 place des Héros - 34750 Villeneuve-lès-Maguelone  
Tél : 04 67 69 75 75

#### Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi : 8h30 > 12h / 14h > 17h30  
Vendredi : 8h30 > 12h

**À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 :**  
**Interdiction de fumer aux abords des entrées des écoles aux heures de fréquentation.**